



## 832C-A Époxy Translucide (Partie A) MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: A-3.00  
Fiche de données de sécurité (Conforme au règlement (UE) n° 2020/878)

Date de publication: 08/07/2021  
Date de révision: 08/07/2021  
L.REACH.FRA.FR

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Nom du produit                 | 832C-A   |
| Synonymes                      | SDS Code: 832C-Part A; 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832C-60L   UFI:KSF0-X0CE-X006-5UPH |
| Autres moyens d'identification | Époxy Translucide (Partie A)   |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|  |                |
|--|----------------|
| Utilisations identifiées pertinentes : | résine d'époxy |
| Utilisations déconseillées             | Sans Objet     |

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | MG Chemicals Ltd - FRA  | MG Chemicals (Head office)                                   |
|--------------------------------|---|--|
| Adresse                        | Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta | 9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada     |
| Téléphone                      | Pas Disponible  | +(1) 800-201-8822  |
| Fax                            | Pas Disponible  | +(1) 800-708-9888  |
| Site Internet                  | Pas Disponible  | <a href="http://www.mgchemicals.com">www.mgchemicals.com</a> |
| Courriel                       | sales@mgchemicals.com   | Info@mgchemicals.com   |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Association / Organisation            | Verisk 3E (Code d'accès: 335388) |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +(1) 760 476 3961                |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible                   |

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

|  |   |
|--|---|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1] | H411 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1 |
| Légende:   | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI   |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Pictogramme(s) de danger |           |
| Mention d'avertissement  | Attention |

#### Déclaration(s) sur les risques

|      |  |
|------|--|
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |

#### Déclaration(s) supplémentaires

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

|               |   |
|---------------|---|
| <b>EUH205</b> | Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. |
|---------------|---|

## Déclarations de Sécurité: Prévention

|             |   |
|-------------|---|
| <b>P280</b> | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| <b>P261</b> | Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.   |
| <b>P273</b> | Éviter le rejet dans l'environnement  |
| <b>P264</b> | Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.                                       |
| <b>P272</b> | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail                                  |

## Déclarations de Sécurité: Réponse

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>P302+P352</b>      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| <b>P305+P351+P338</b> | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| <b>P333+P313</b>      | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.   |
| <b>P337+P313</b>      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  |
| <b>P362+P364</b>      | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |
| <b>P391</b>           | Recueillir le produit répandu  |

## Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Élimination

|             |   |
|-------------|---|
| <b>P501</b> | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |
|-------------|---|

## 2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles\*.

Peut affecter la fertilité\*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## 3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS<br>2.EC Num<br>3.Numéro index<br>4.Numéro REACH                  | %[poids] | Nom   | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications   | Caractéristiques nanométrique particules |
|---|----------|---|---|--|
| 1.1675-54-3<br>2.216-823-5<br>3.603-073-00-2 603-074-00-8<br>4.Pas Disponible | 89       | bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane         | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1; H315, H319, H317 [2] | Pas Disponible                           |
| 1.68609-97-2<br>2.271-846-8<br>3.603-103-00-4<br>4.Pas Disponible             | 11       | oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1; H315, H317 [2]  | Pas Disponible                           |

**Légende:** 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; \* EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul> |
| <b>Contact avec la peau</b>  | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.</li> </ul>  |
| <b>Inhalation</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>  |

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

## Ingestion

- ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement.
- ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

## 5.3. Conseils aux pompiers

## Lutte Incendie

- ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
- ▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- ▶ Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.
- ▶ **NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.**
- ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

## Risque D'Incendie/Explosion

- ▶ Combustible.
  - ▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.
  - ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
  - ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
  - ▶ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.
- Les produits de combustion comprennent:  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
aldéhydes  
d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Eclaboussures Mineures

- Risque environnemental - contient des éclaboussures.
- ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
  - ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
  - ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
  - ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.
  - ▶ Essuyez.
  - ▶ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.

## Eclaboussures Majeures

- Risque environnemental - contient des éclaboussures.  
Risque modéré.
- ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
  - ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
  - ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
  - ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
  - ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
  - ▶ Augmenter la ventilation.
  - ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
  - ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
  - ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.
  - ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
  - ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
  - ▶ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
  - ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

## 6.4. Référence à d'autres sections

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|  |  |
|--|--|
| <b>Manipulation Sure</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▸ Evitez la concentration dans les trous et creux.</li> <li>▸ <b>NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.</b></li> <li>▸ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.</li> <li>▸ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▸ <b>N'utilisez PAS des seaux en plastique.</b></li> <li>▸ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▸ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.</li> <li>▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation</li> <li>▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.</li> </ul> <p><b>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</b></p> |
| <b>Protection anti- Feu et explosion</b> | Voir Section 5   |
| <b>Autres Données</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Stockez-le dans son récipient d'origine.</li> <li>▸ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▸ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.</li> <li>▸ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.</li> <li>▸ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.</li> <li>▸ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.</li> </ul>  |

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Container adapté</b>            | Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.  |
| <b>Incompatibilité de Stockage</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les époxydes sont hautement réactifs avec les acides, bases et agents oxydants et réducteurs.</li> <li>▸ Les époxydes réagissent, de manière probable avec les chlorures de métaux, l'ammoniac, les amines, les métaux de groupe I.</li> <li>▸ Les peroxydes peuvent provoquer une polymérisation des époxydes.</li> </ul> <p>Eviter une contamination croisée entre les deux parties liquides du produit (kit). Si les deux parties du produit sont mélangées dans des proportions autres que celles du fabricant, il peut survenir une polymérisation avec congélation et évolution avec chaleur (exothermique). Cet excès de chaleur peut générer une vapeur toxique.</p> <p>Eviter une réaction avec les amines, les mercaptans, les acides forts et les agents oxydants.</p> |

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

| Composant                                       | DNELs<br>L'exposition des travailleurs de modèle  | PNECs<br>compartiment   |
|---|---|---|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane         | cutanée 0.75 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 4.93 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique)<br>cutanée 89.3 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) *<br>inhalation 0.87 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) *<br>Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * | 0.006 mg/L (L'eau (douce))<br>0.001 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>0.018 mg/L (Eau (Marine))<br>0.341 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>0.034 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>0.065 mg/kg soil dw (sol)<br>10 mg/L (STP)<br>11 mg/kg food (Oral) |
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] | cutanée 1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique)<br>inhalation 3.6 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique)<br>cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *<br>inhalation 0.87 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) *<br>Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *      | 0.106 mg/L (L'eau (douce))<br>0.011 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>0.072 mg/L (Eau (Marine))<br>307.16 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>30.72 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>1.234 mg/kg soil dw (sol)<br>10 mg/L (STP)                        |

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source         | Composant      | Nom du produit | VME            | STEL           | pic            | Notes          |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Sans Objet

## Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-----------|--------|--------|--------|
|           |        |        |        |

Suite...

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

| Composant                               | TEEL-1               | TEEL-2                | TEEL-3                  |
|---|----------------------|-----------------------|-------------------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 39 mg/m <sup>3</sup> | 430 mg/m <sup>3</sup> | 2,600 mg/m <sup>3</sup> |
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 90 mg/m <sup>3</sup> | 990 mg/m <sup>3</sup> | 5,900 mg/m <sup>3</sup> |

| Composant                                       | IDLH originale | IDLH révisé    |
|---|----------------|----------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane         | Pas Disponible | Pas Disponible |
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] | Pas Disponible | Pas Disponible |

## Banding d'exposition professionnelle

| Composant                                       | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|---|---|--|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane         | E   | ≤ 0.1 ppm                                    |
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] | E   | ≤ 0.1 ppm                                    |


**Notes:** *bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.*

## DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doit être protégé contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bio-accumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer : Inflammation Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux. Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié   | Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d'échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
|--|--|--------------------------------|---|--|---|---|------------------------------------|---|--|--|--------------------------------|
|  | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant:</th> <th>Vitesse de l'air:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td> <td>0.25-0.5 m/s<br/>(50-100 f/min)</td> </tr> <tr> <td>aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0.5-1 m/s<br/>(100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2.5 m/s<br/>(200-500 f/min)</td> </tr> <tr> <td>Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).</td> <td>2.5-10 m/s<br/>(500-2000 f/min)</td> </tr> </tbody> </table> | Type de contaminant:           | Vitesse de l'air:   | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0.25-0.5 m/s<br>(50-100 f/min)                                      | aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0.5-1 m/s<br>(100-200 f/min.)      | Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2.5 m/s<br>(200-500 f/min)                           | Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide). | 2.5-10 m/s<br>(500-2000 f/min) |
|  | Type de contaminant:   | Vitesse de l'air:              |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
|  | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)   | 0.25-0.5 m/s<br>(50-100 f/min) |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)  | 0.5-1 m/s<br>(100-200 f/min.)  |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)  | 1-2.5 m/s<br>(200-500 f/min)   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).   | 2.5-10 m/s<br>(500-2000 f/min)   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:  |  |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table>  | Minimum de l'intervalle  | Maximum de l'intervalle        | 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce   | 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2: Contaminants à forte toxicité  | 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, utilisation importante   | 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement.   |                                |
| Minimum de l'intervalle  | Maximum de l'intervalle  |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce  | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement  | 2: Contaminants à forte toxicité   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| 3: Intermittent, faible production   | 3: Forte production, utilisation importante  |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement   | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement.   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. |  |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |
| 8.2.2. Protection Individuelle   |   |                                |   |  |   |   |                                    |   |  |  |                                |

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Protection des yeux/du visage.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. <b>NE mettez PAS des lentilles de contact.</b></li> </ul>   |
| <b>Protection de la peau</b>          | Voir protection Main ci-dessous  |
| <b>Protection des mains / pieds</b>   | <p><b>NOTE:</b> Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fréquence et la durée de contact,</li> <li>▶ La résistance chimique du matériau du gant,</li> <li>▶ L'épaisseur du gant et</li> <li>▶ dextérité</li> </ul> <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.</li> <li>▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.</li> </ul> <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Excellente lorsque le temps de pénétration &gt; 480 min</li> <li>▶ Bonne lorsque le temps de pénétration &gt; 20 min</li> <li>▶ Juste quand le temps de pénétration &lt; 20 min</li> <li>▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade</li> </ul> <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.</p> <p>Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.</li> <li>· Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.</li> </ul> <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Durant la manipulation des résines d'époxy de niveau liquide, porter des gants de protection chimique (e.g. nitrile ou caoutchouc nitrile-butadiène), des bottes et des tabliers.</li> <li>▶ <b>NE PAS utiliser de coton ou de cuir (qui absorbe et concentre la résine), du chlorure de polyvinyle, des gants en caoutchouc ou polyéthylène (qui absorbent la résine).</b></li> <li>▶ <b>NE PAS utiliser de crèmes barrières contenant des graisses émulsifiantes et des d'huiles car elles peuvent absorber la résine, des crèmes à base de silicium devraient être vérifiées avant leurs utilisations.</b></li> </ul> |
| <b>Protection corporelle</b>          | Voir Autre protection ci-dessous   |
| <b>Autres protections</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tenue complète.</li> <li>▶ Tablier en P.V.C.</li> <li>▶ Crème protectrice.</li> <li>▶ Crème nettoyante pour la peau.</li> <li>▶ Unité de lavement des yeux.</li> </ul>  |

**Protection respiratoire**

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

| Niveau de la zone respirable ppm (volume) | Facteur de protection maximum | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral |
|---|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1000                                      | 10                            | A-AUS                    | -                    |
| 1000                                      | 50                            | -                        | A-AUS                |
| 5000                                      | 50                            | Conduit d'air *          | -                    |
| 5000                                      | 100                           | -                        | A-2                  |
| 10000                                     | 100                           | -                        | A-3                  |
|   | 100+                          |                          | Conduit d'air**      |

\* - Débit continu \*\* - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

## 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                         |  |                |
|--|-------------------------|--|----------------|
| Aspect   | transparent             |  |                |
| État Physique  | liquide                 | Densité relative (l'eau = 1)             | 1.13           |
| Odeur  | Pas Disponible          | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs                                  | Pas Disponible          | Température d'auto-allumage (°C)         | >235           |
| pH (comme fourni)                                      | Pas Disponible          | Température de décomposition             | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C)           | Pas Disponible          | Viscosité (cSt)                          | 1700           |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | >150                    | Poids Moléculaire (g/mol)                | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C)                                    | 142                     | goût                                     | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation                                     | Pas Disponible BuAC = 1 | Propriétés explosives                    | Pas Disponible |
| Inflammabilité   | Sans Objet              | Propriétés oxydantes                     | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité                        | Pas Disponible          | La tension de surface (dyn/cm or mN/m)   | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)                  | Pas Disponible          | Composé volatile (%vol)                  | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa)                               | Pas Disponible          | Groupe du Gaz                            | Pas Disponible |
| hydrosolubilité  | Immiscible              | pH en solution (%)                       | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1)                            | >1                      | VOC g/L                                  | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité                                | Pas Disponible          | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules                               | Pas Disponible          |  |                |

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| 10.1. Réactivité                           | Voir section 7.2   |
| 10.2. Stabilité chimique                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul> |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2   |
| 10.4. Conditions à éviter                  | Voir section 7.2   |
| 10.5. Matières incompatibles               | Voir section 7.2   |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux  | Voir section 5.3   |

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|           |   |
|-----------|---|
| Inhalé    | <p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> <p>Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit</p>   |
| Ingestion | <p>Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.</p> |

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Contact avec la peau</b> | <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le produit peut provoquer une inflammation faible mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p> |
| <b>Yeux</b>                 | <p>preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.</p>  |
| <b>Chronique</b>            | <p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.</p>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>832C-A Époxy Translucide (Partie A)</b>             | <b>TOXICITÉ</b>  | <b>IRRITATION</b>                                   |
|  | Pas Disponible   | Pas Disponible                                      |
| <b>bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane</b>         | <b>TOXICITÉ</b>  | <b>IRRITATION</b>                                   |
|  | Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>  | Eye (rabbit): 2 mg/24h - SEVERE                     |
|  | Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>   | Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup> |
|  |  | Skin (rabbit): 500 mg - mild                        |
|  |  | Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup> |
| <b>oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]</b> | <b>TOXICITÉ</b>  | <b>IRRITATION</b>                                   |
|  | Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>   | Eye (rabbit): mild [Ciba]                           |
|  |  | Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup> |
|  |  | Skin (guinea pig): sensibiliser                     |
|  |  | Skin (human): Irritant                              |
|  |  | Skin (human): non- sensibiliser                     |
|  |  | Skin (rabbit): moderate                             |
|  |  | Skin : Moderate                                     |
|  | Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>  |   |
| <b>Légende:</b>  | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques |   |

|  |  |
|--|--|
| <b>BIS-[4-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL]PROPANE</b>   | <p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>  |
| <b>832C-A Époxy Translucide (Partie A) &amp; BIS-[4-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL]PROPANE &amp; OXIRANE, DÉRIVÉS MONO[(C12-14-ALKYLOXY)MÉTHYLE]</b> | <p>Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.</p> <p>Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.</p> |

|  |   |                                  |   |
|--|---|----------------------------------|---|
| <b>toxicité aiguë</b>                          | ✗ | <b>Cancérogénicité</b>           | ✗ |
| <b>Irritation / corrosion</b>                  | ✓ | <b>reproducteur</b>              | ✗ |
| <b>Lésions oculaires graves / irritation</b>   | ✓ | <b>STOT - exposition unique</b>  | ✗ |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> | ✓ | <b>STOT - exposition répétée</b> | ✗ |
| <b>Mutagenéité</b>                             | ✗ | <b>risque d'aspiration</b>       | ✗ |

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## 11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

Suite...



## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

## SECTION 12 Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

| 832C-A Époxy Translucide (Partie A) | ENDPOINT       | Durée de l'essai (heures) | espèce         | Valeur         | source         |
|-------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
|                                     | Pas Disponible | Pas Disponible            | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | ENDPOINT  | Durée de l'essai (heures) | espèce                                    | Valeur  | source |
|---|-----------|---------------------------|---|---------|--------|
|   | EC50      | 72h                       | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 9.4mg/l | 2      |
|   | LC50      | 96h                       | Poisson                                   | 1.2mg/l | 2      |
|   | EC50      | 48h                       | crustacés                                 | 1.1mg/l | 2      |
|   | NOEC(ECx) | 504h                      | crustacés                                 | 0.3mg/l | 2      |

| oxirane, dérivés mono[[C12-14-alkyloxy)méthyle] | ENDPOINT  | Durée de l'essai (heures) | espèce    | Valeur    | source |
|---|-----------|---------------------------|-----------|-----------|--------|
|   | EC50(ECx) | 48h                       | crustacés | 6.07mg/l  | 2      |
|   | LC50      | 96h                       | Poisson   | >5000mg/l | 2      |
|   | EC50      | 48h                       | crustacés | 6.07mg/l  | 2      |

**Légende:** *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

La toxicité environnementale est une fonction du coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow, log Kow). Les composés avec un log Pow >5 agissent comme les organiques neutres, mais avec un log Pow plus faible, la toxicité des polymères contenant de l'époxyde est plus importante que celle prédite pour de simples narcotiques.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant                               | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|---|----------------------|------------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | HAUT                 | HAUT             |

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant                               | Bioaccumulation         |
|---|-------------------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | MOYEN (LogKOW = 3.8446) |

## 12.4. Mobilité dans le sol

| Composant                               | Mobilité         |
|---|------------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | BAS (KOC = 1767) |

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

|                         | P              | B              | T              |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT                     | ✗              | ✗              | ✗              |
| vPvB                    | ✗              | ✗              | ✗              |
| Critères PBT remplis?   | non            |                |                |
| vPvB                    | non            |                |                |

## 12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

## 12.7. Autres effets néfastes

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Élimination du produit / emballage  |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.</li> <li>▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.</li> </ul> Autrement: <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforez les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.</li> <li>▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.</li> </ul> |

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction,</li> <li>▶ La réutilisation</li> <li>▶ Le recyclage</li> <li>▶ L'élimination (si tout le reste a échoué)</li> </ul> <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recycler autant que possible ou contacter le fabricant au sujet des options de recyclage.</li> <li>▶ Contacter l'autorité régionale de gestion des déchets au sujet de l'élimination.</li> <li>▶ Il est possible d'éliminer le produit par opération de brûlage contrôlée dans un incinérateur agréé ou enterré dans une décharge approuvée.</li> <li>▶ Avant l'élimination dans une décharge, le produit doit être mélangé avec un autre composant afin de le rendre inerte.</li> <li>▶ Une précaution extrême doit être observée lors du chauffage du mélange avec l'agent résine/de traitement.</li> <li>▶ Recycler autant que possible les containers, sinon les éliminer dans une décharge approuvée.</li> </ul> |
| <b>Options de traitement des déchets</b>    | Pas Disponible   |
| <b>Options d'élimination par les égouts</b> | Pas Disponible   |

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Etiquettes nécessaires

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Pour 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L<br/>         Non Réglementé par terre (ADR), Dispositions particulières 375<br/>         Non Réglementé par aérien (ICAO-IATA), Dispositions particulières A197<br/>         Non Réglementé par maritime (IMDG), pour 2.10.2.7<br/>         Non Réglementé par fluvial (ADN), Dispositions particulières 274 (La disposition de 3.1.2.8 s'applique)</p> |
|--|---|

## Transport par terre (ADR-RID)

|   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU  | 3082   |                 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies                    | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane) |                 |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | classe   | 9               |
|   | Risque Secondaire  | Sans Objet      |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | III  |                 |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Environnement dangereux  |                 |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler)  | 90              |
|   | Code de classification   | M6              |
|   | Étiquette de danger  | 9               |
|   | Dispositions particulières   | 274 335 375 601 |
|   | quantité limitée   | 5 L             |
|   | Code tunnel de restriction   | 3 (-)           |

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU  | 3082   |                    |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies                    | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane) |                    |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | Classe ICAO/IATA   | 9                  |
|   | Sous-risque ICAO/IATA  | Sans Objet         |
|   | Code ERG   | 9L                 |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | III  |                    |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Environnement dangereux  |                    |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières   | A97 A158 A197 A215 |
|   | Instructions d'emballage pour cargo uniquement   | 964                |
|   | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement   | 450 L              |
|   | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers   | 964                |

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

|   |         |
|---|---------|
| Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet                  | 450 L   |
| Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison    | Y964    |
| Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 30 kg G |

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

|   |  |             |
|---|--|-------------|
| 14.1. Numéro ONU  | 3082   |             |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies                    | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane) |             |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | Classe IMDG  | 9           |
|   | IMDG Sous-risque   | Sans Objet  |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | III  |             |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Polluant marin   |             |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS   | F-A , S-F   |
|   | Dispositions particulières   | 274 335 969 |
|   | Quantités limitées   | 5 L         |

## Le transport fluvial (ADN)

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU  | 3082   |                    |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies                    | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane) |                    |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | 9  | Sans Objet         |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | III  |                    |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Environnement dangereux  |                    |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification   | M6                 |
|   | Dispositions particulières   | 274; 335; 375; 601 |
|   | Quantités Limitées   | 5 L                |
|   | Équipement requis  | PP                 |
|   | Feu cônes nombre   | 0                  |

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

## 14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit                                  | Grouper        |
|---|----------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane         | Pas Disponible |
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] | Pas Disponible |

## 14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit                                  | Type de navire |
|---|----------------|
| bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane         | Pas Disponible |
| oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] | Pas Disponible |

## SECTION 15 Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

## 832C-A Époxy Translucide (Partie A)

## Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## état de l'inventaire national

| Inventaire national                                       | Statut  |
|---|---|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui   |
| Canada - DSL  | Oui   |
| Canada - NDSL   | Non (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle])  |
| Chine - IECSC   | Oui   |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP                             | Oui   |
| Japon - ENCS  | Non (oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle])   |
| Corée - KECI  | Oui   |
| New Zealand - NZIoC                                       | Oui   |
| Philippines - PICCS                                       | Oui   |
| É.-U.A. - TSCA  | Oui   |
| Taiwan - TCSI   | Oui   |
| Mexico - INSQ   | Non (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle])  |
| Vietnam - NCI   | Oui   |
| Russie - FBEPH  | Oui   |
| <b>Légende:</b>   | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire<br/>Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

## SECTION 16 Autres informations

|                  |            |
|------------------|------------|
| date de révision | 08/07/2021 |
| date initiale    | 24/05/2017 |

## Codes pleins de risques de texte et de danger

## autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

## Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

## Raison du Changement

A-3.00 - Nouveau format de la fiche de données de sécurité de l'UE et changement de composition